

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**du 27 juin 2018**

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil, la Municipalité, les représentants de la presse et le public.

La secrétaire procède à l'appel : 27 Membres sont présents.

Excusés : Messieurs Benoît Croset, Neil Forsyth, Laurent Zurflüh.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction sur les travaux de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2018 est accepté avec une abstention.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2017,
2. Rapport de la Commission de gestion sur le rapport de gestion 2017,
3. Préavis N°03/2018 – Amélioration de l'enveloppe thermique de la Maison de Commune,
4. Election du Bureau du Conseil,
5. Renseignements de la Municipalité,
6. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LES COMPTES 2017.

Madame Ingrid Ciampi donne lecture du rapport de la Commission des finances.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le préavis municipal N°2/2018 sur les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2017 tels que présentés et donnez-vous décharge à la Municipalité, au Boursier et à la Commission des finances ? »

Résultat : les comptes 2017 sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée à la Municipalité, au Boursier et à la Commission des finances.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE RAPPORT DE GESTION 2017.

Monsieur Christian Jan donne lecture du rapport de la Commission de gestion.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Myriam Cornaz fait remarquer que l'abri vers l'auberge ne donne aucune visibilité sur l'arrêt du bus et que les enfants ne l'utilisent pas et restent sous la pluie.

Le Président remercie Madame Cornaz pour son intervention mais souligne que cet objet ne fait pas partie du rapport de gestion. Il rappelle que ce sujet a été discuté lors de la précédente séance.

La parole n'est plus demandée, le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le préavis municipal N°2/2018 sur le rapport de gestion pour l'exercice 2017 tel que présenté ? »

Résultat : le rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2017 est accepté à l'unanimité et décharge est donnée à la Municipalité et à la Commission de gestion.

Le préavis N°2/2018 de la Municipalité sur les comptes et le rapport de gestion sur l'exercice 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. PREAVIS N°03/2018 – AMELIORATION DE L'ENVELOPPE THERMIQUE DE LA MAISON DE COMMUNE.

Monsieur Christian Grin, Municipal, donne lecture du préavis N°03/2018 ainsi qu'une présentation sur écran (simulations, plans, images thermiques du toit, des façades et fenêtres,...) Il souligne le bien-fondé des travaux à effectuer suite au bilan énergétique. Concernant le double ou triple vitrage : plusieurs offres ont été demandées à différentes entreprises (en Suisse ou Suisse mais fabrication à l'étranger) pour un comparatif et il s'avère que pour un double vitrage il y a une plus-value... c'est une commande "spéciale" sachant qu'aujourd'hui les machines sont adaptées pour du triple vitrage. Une entreprise suisse (y/c fabrication) déconseille le double vitrage.

Il relève que certains travaux ont été fait en 2017 tels que le remplacement de la chaudière et la rénovation des sols à l'étage, à la Maison de Commune. Que l'amortissement du bâtiment communal s'est terminé en 2016. Il précise que, demain, en entreprenant lesdits travaux le montant des charges serait inférieur à ce qui a été payé.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Pierre-Yves RoCHAT demande par rapport au devis prévu et type de vitrage, au vu des petites découpes/jointures que l'on voit autour des poutres, si le projet est de faire un remplacement 1 sur 1 ou bien cela sera-t-il optimisé par des panneaux "sandwich" pour isoler et à moindre coût ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond que c'est exact. Le type de vitrage autour des poutres se ne sera plus des vitres mais des panneaux "sandwich".
- Monsieur Philippe Estiévenart demande si le Canton participe financièrement ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond qu'il n'y a aucun subside. Pour avoir droit au subside, il faut refaire les vitres, le toit et l'enveloppe complète.

- Madame Michèle Salanon demande quand les travaux seront entrepris, pour autant que ledit préavis municipal soit accepté.
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond que si le préavis municipal est approuvé par le Conseil les travaux seront entrepris cette année.
- Madame Cathy Zanolà Rossier trouve remarquable que la Municipalité ait opté pour des matériaux suisses, fabriqués en Suisse.

La parole n'est plus demandée.

Le Président prie la ComFin et la Commission Ad hoc de rapporter pour le prochain Conseil en septembre.

La Commission Ad hoc est composée de Monsieur Philippe Estiévenart, Président, et de Madame Mélissa Garcia, Messieurs Agron Berisha, Benoît Croset et Laurent Zurflüh, Membres.

Le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

4. **ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL (2018-2019)**

Le Président, Monsieur Hans-Jörg Frischholz, propose de passer à l'élection du Bureau du Conseil.

Le Président cède sa place à la 1^{ère} vice-Présidente, Madame Georgeta Rossier.

1/ Election du Président :

La 1^{ère} vice-Présidente propose Monsieur Jörg Frischholz à la présidence du Conseil communal.

Elle demande s'il y a d'autres propositions.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Monsieur Jörg Frischholz accepte de reprendre la présidence pour une année.

Monsieur Jörg Frischholz est élu tacitement Président du Conseil communal.

2/ Election du 1^{er} vice-Président :

Le Président propose Madame Georgeta Rossier.

Il demande s'il y a d'autres propositions.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Madame Georgeta Rossier accepte.

Madame Georgeta Rossier est élue tacitement 1^{ère} vice-Présidente du Conseil.

3/ Election du 2^{ème} vice-Président :

Le Président propose Monsieur Roman Tarnovsky
 Il demande s'il y a d'autres propositions.
 Il n'y a pas d'autres propositions.
 Monsieur Roman Tarnovsky accepte.

Monsieur Roman Tarnovsky est élu tacitement 2^{ème} vice-Président du Conseil.

4/ Election des scrutateurs-trices :

Le Président rappelle la procédure appliquée habituellement qui veut que les scrutateurs quittent leur fonction après une année pour laisser la place aux suppléants.
 Monsieur Philippe Estiévenart reste dans sa fonction actuelle, soit scrutateur suppléant.
 En conséquence, le Président propose le satus quo.

Il propose les candidatures de Mesdames Dominique Vaney et Cathy Zanola Rossier.
 Il demande s'il y a d'autres propositions.
 Il n'y a pas d'autres propositions.
 Mesdames Dominique Vaney et Cathy Zanola Rossier acceptent.

**Madame Dominique Vaney est élue tacitement scrutatrice
 Madame Cathy Zanola Rossier est élue tacitement scrutatrice.**

5/ Election des scrutateurs-trices suppléants-es :

Monsieur Hans-Jörg Frischholz propose les candidatures de Madame Michèle Salanon et Monsieur Philippe Estiévenart.
 Il demande s'il y a d'autres propositions.
 Il n'y a pas d'autres propositions.
 Madame Michèle Salanon et Monsieur Philippe Estiévenart acceptent.

**Madame Michèle Salanon est élue tacitement scrutatrice suppléante.
 Monsieur Philippe Estiévenart est élu tacitement scrutateur suppléant.**

5. RENSEIGNEMENT DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Rémy Wulliens informe :
 - que le jeu d'échec et le jeu du Moulin sur la place du Milliaire seront mis en libre service pour la saison estivale, à titre d'essai. Les pièces de jeu sont à ranger dans les bancs.
 - que les travaux du chemin de Renolly ont commencés il y a environ trois semaines. La pose de la nouvelle conduite d'eau arrive à terme.
 - qu'il y a une petite modification du projet initial relatif au carrefour de la route d'Etoy qui est également un carrefour pour les conduites d'eau potable. Une conduite va le long chemin de Renolly et qui est en cours de remplacement. Une seconde dans la direction du village, vers l'église. Une troisième qui remonte le long de la vieille ferme, direction Jura (remplacée l'année passée). Et la dernière qui passe sous la route d'Etoy. Celle-ci avait dû être mise hors

service sur un petit tronçon lors de précédents travaux et on s'est aperçu que les vannes, qui date des années 40-50, ne fermaient plus complètement. La question s'est posée "pourquoi faire des travaux à deux mètres de ces vannes et ne pas les changer". En conséquence, la modification se porte sur l'accès de la borne hydrante qui sera sur la nouvelle conduite de la route d'Etoy et les vannes remplacées.

- Monsieur Willy Favre avise qu'un "tout ménage" sera envoyé à la population l'invitant à un concert classique et chants lyriques le 26 août 2018 au Temple de Lavigny et propose de découvrir l'orgue qui a été refait.
- Monsieur Bernard Rochat, Syndic, remercie le Conseil pour sa confiance et du plaisir de travailler ensemble.

La parole n'est plus demandée

6. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- Madame Michèle Salanon relève que depuis deux ans, il y a des Martinets Noirs dans le Vallon d'Aubonne qui viennent sur Lavigny. Ceux-ci sont une espèce en voie de disparition et ils ont besoin d'un lieu de nidification. Ils ne provoquent aucun dégât. Elle demande, dans le cadre d'Agenda 21, s'il y a possibilité de poser des nichoirs sur certaines façades (Maison de Commune, Temple, autres) afin de faciliter la vie de cette espèce.
- Monsieur Willy Favre, Municipal, répond qu'il prend note et il profite d'informer Madame Salanon, et le Conseil communal, qu'il y a une place à prendre dans la Commission à Agenda 21. Il remercie vivement Madame Cathy Zanolà Rossier qui a été une des leaders de cette Commission et qui a demandé à être déchargée de ce mandat.
- Madame Myriam Cornaz remercie pour la réponse à son courriel relatif à la Vieille Route de l'Etraz (v. PV du 16 mai 2018, point 5, dernier §). Elle demande si la Commune peut agir au niveau de la prévention avec l'ASSAGIE pour une action dans les écoles ? Instruire les enfants sur le code de la route ; comment circuler à vélo. Les enfants ne savent pas ! Elle informe qu'elle et d'autres parents discutent beaucoup de ce problème de sécurité. Elle souligne également le problème de signalisation sur cette route...pas de panneau informatique, indépendamment de la limitation de vitesse. Informer la population : "Attention vélo électrique". On ne peut pas poser une barrière. La question sécurité se pose aussi pour les piétons. Quelle prévention mettre en place sur cette route pour les vélos et piétons ? Elle souligne qu'il y a beaucoup de passages sur cette route depuis St.-Livres et Lavigny pour se rendre à Aubonne (écoliers, travailleurs, et autres).
- Monsieur Philippe Estiévenart répond que les parents sont responsables si l'enfant prend le vélo électrique. Ensuite, l'accès au Vallon est réservé au riverain.
- Madame Marie-Noëlle Bourgeois souligne que la prévention routière est faite à l'école chaque année. La police est présente avec un véhicule et met également en place un parcours vélo. La police travaille à travers les écoles.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, relève qu'une partie de la réponse aux questions de Madame Cornaz a été donnée. Il confirme qu'il y a des cours de sensibilisation et prévention routière donnés au sein des écoles pour les petits enfants (traverser les passages à piétons, etc.). Pour les plus grands (14 ans) où il y a des cours de sensibilisation pour circuler à vélo, cela n'est pas aussi systématique que chez les

plus petits enfants. L'accident survenu dans le Vallon a donné lieu à une discussion au sein de l'ASSAGIE : comment sensibiliser d'une manière adéquate ces jeunes ? Au travers des trois centres des jeunes (Etoy, Aubonne, Gimel) où se trouvent les âges cibles et en complément à ce qui se fait par la Brigade sécurité routière ? Il faudrait apporter des informations sous d'autres formes ? Cela sera discuté dans le cadre prévention de l'ASSAGIE.

Concernant le pont du Vallon, reliant Lavigny-Aubonne, il est entièrement sur les Communes d'Aubonne et St.-Livres. La Commune de Lavigny ne peut agir ou entreprendre une modification.

- Madame Georgeta Rossier relève que les élèves scolarisés à Aubonne ont bénéficiés de la prévention routière peu de temps avant les accidents. Petits et grands enfants ont participés pendant une semaine à ces cours (cours sur la circulation à vélo, cours comment traverser un passage à piétons et autres). Et ceux-ci se donnent chaque année.
- Madame Myriam Cornaz informe que son fils n'a pas suivi de cours de prévention routière à l'école. Elle-même et son époux ont fait le nécessaire avec leur enfant. Elle remercie l'ASSAGIE et espère que celle-ci avance dans son projet de prévention.
- Monsieur Bernard Rochat est interpellé par ces échanges. Il entend que des enfants circulent sur la route sans connaître les règles de la circulation et les dangers ! Il demande : "**mais que font les parents ?**" Comment laisser son enfant aller sur la route sans lui enseigner les dangers et qu'il y a des règles à suivre.

Ce n'est pas à la collectivité de prendre la place des parents.

J'entends que des parents ont discutés entre eux et disent que les enfants ne savent pas... Ma question est : pourquoi les parents ne se sont pas dit que c'était d'abord leur travail ? Pourquoi s'appuyer sur les autres et que ces autres doivent s'en occuper ?

Parents...prenez votre enfant et aller au bord de la route, sur la route et expliquez lui ! Ensuite, viennent les compléments donnés par la gendarmerie. C'est leur travail. Pas celui de la collectivité d'aller au bord de la route. Parents prenez vos responsabilités.

Nos enfants, mes enfants, allaient aussi sur la route...nous avons été attentifs, nous avons pris le temps de les rendre aussi attentifs.

Clôturons ce débat parce que la finalité... est que l'on voudrait que les autres fassent le travail dévolu aux parents et à une certaine catégorie de gens. Ne remettons pas toujours en question les choses.

Le Syndic est hautement applaudi par la majorité de l'Assemblée.

- Madame Myriam Cornaz ne remet pas en question la responsabilité des parents. Elle comprend la façon de voir les choses. Elle relève tout de même qu'il n'y a pas de signalisation avant le pont, pas de trottoirs...
- Monsieur Pierre-Yves Rochat rappelle que lui, son frère et Stéphane Schmidt cela fait plus de trente ans qu'ils vivent dans le Vallon et qu'ils ont circulés sur cette route et bien d'autres avant eux.
A 5-6 ans ils prenaient cette route. Il n'y a jamais eu de trottoirs.
Par contre souligne-t-il, nos parents ont pris le temps de nous expliquer.
Si on veut des routes avec des trottoirs, des éclairages, des passages piétons et autres...on en trouve à Lausanne, Morges et autres villes.
Il ne faut pas venir vivre à la campagne, à Lavigny, où il y a une route avec un petit pont qui date de plus deux cents ans... où plus personne n'est tombé depuis plus de 200 ans.

Le Président clôt ce sujet.

Il demande s'il y a d'autres questions ou remarque concernant d'autres objets.

- Monsieur Olivier RoCHAT signale que quelques fortes pluies ont déplacés les cailloux sis au bord du chemin, sur le haut de la route de l'Etraz. Il demande si quelque chose est prévu pour refaire ce bord de route ou une grille pour canaliser l'eau dans les écoulements avant que la route devienne une rivière...qui finit sa course chez le Syndic.
- Monsieur Rémy Wulliens rappelle qu'il y a déjà eu, en son temps, une mise à l'enquête pour ce tronçon de route (trottoirs, éclairage public,...) mais qui est lié à la construction de la clinique "PPA La Chaumière". Ce projet a un peu de peine à démarrer et est en attente.
- Madame Cathy Zanola Rossier revient sur le sujet des Martinets Noirs dont un grand nombre nichait à la ferme des Sandoz (institution) avant sa rénovation. Elle informe que ces beaux oiseaux ont été relogés dans différentes fermes des alentours grâce à Monsieur Yves Menetrey, ornithologue, qui est allé y poser de nouveaux nids flambants neufs.
Concernant Agenda 21, ce fut une "chouette aventure" et des choses magnifiques s'y passent. Une place étant disponible au sein de la Commission, elle encourage vivement celle ou celui qui est intéressé.

La parole n'est plus demandée

Le Président remercie les Membres du Conseil communal pour leur engagement durant cette année écoulée et pour la confiance qui lui est témoignée par un deuxième mandat à la présidence du Conseil. Il remercie également les Commissions et la Municipalité pour le travail accompli.

Il remercie de sa présence le nouveau citoyen, Monsieur Maxime Maeder et encourage celui-ci d'user de ses droits civiques que ce soit pour voter ou s'investir pour la communauté par exemple en s'inscrivant sur les listes lors des prochaines législatures...

Il souhaite à toutes et tous une excellente période estivale, de belles et reposantes vacances.

Il se réjouit de revoir tous les Conseillers en pleine forme lors du prochain Conseil communal fixé le **26 septembre 2018 à 20h15**.

Dans cette attente, il invite l'Assemblée à prendre le chemin du Stand pour l'apéritif offert par la Municipalité et le repas concocté par Madame Michèle Salanon et son équipe.

Il clôt la séance à 19H17

Le Président
Jörg Frischholz

La secrétaire
Loredana Simone